

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1838.

*Projet d'adresse en réponse au discours du Roi , présenté par
la Commission (1).*

SIRE ,

La nation ne pouvait douter que V. M. ne partageât , à l'égard de nos différens avec la Hollande, les sentiments qui l'animent. Elle savait que c'est avec persévérance et courage que vous défendriez , SIRE, les droits et les intérêts du pays. Mais cette éclatante manifestation de la pensée nationale qui est partie de votre trône , était bien faite pour exciter l'enthousiasme qui a accueilli vos paroles. En nous révélant cette unanimité entre le gouvernement et le pays, elle nous a dit quelle est notre force.

Nos droits, SIRE, sont ceux que toute nation doit revendiquer : son unité, l'intégrité de son territoire ; ils reposent sur cette antique nationalité que le peuple Belge n'a fait que reconquérir en 1830.

Ces droits avaient été méconnus en 1831 , et si la Belgique , en présence des calamités qui menaçaient alors l'Europe , avait consenti aux plus douloureux sacrifices , ce ne fut que sous la garantie formelle donnée par les cinq puissances d'une exécution *immédiate*. qui nous aurait mis à l'abri de toutes

(1) La commission était composée de MM. RAIKEX, *président*, F. DE MÉRODE, MAX. DE RENESSE, FALLON , DECHAMPS, BERGER, et B. C. DUMORTIER, *rapporteur*.

vicissitudes. Mais les puissances ont reculé devant l'accomplissement de cette garantie; et le gouvernement hollandais, loin d'adhérer à des stipulations arrachées au pays et à V. M., a préféré les repousser et spéculer sur le temps, afin de faire tourner les événements au profit de sa cause.

Se plier aux dures conditions d'un traité de circonstance que refuse, pendant de longues années, une puissance adverse; ce n'est pas contracter l'engagement d'en subir exclusivement et sans terme, toutes les chances défavorables. L'exécution immédiate, qui était une des conditions essentielles du traité et qui seule aurait pu placer la Belgique dans la dure nécessité de voir mutiler son territoire, n'ayant pas eu lieu par le fait de la Hollande, autant que par la tolérance des puissances médiatrices, les choses ne sont plus entières sur ce point; depuis lors, le temps a consolidé, entre nous et nos compatriotes du Luxembourg et du Limbourg, des liens tellement intimes, qu'on ne pourrait les rompre sans méconnaître ce qu'il y a de plus sacré dans le droit des gens. Mais les paroles de V. M. nous ont donné lieu de croire que le projet de nous imposer une dette que nous n'avons pas contractée, de morceler nos provinces, et de briser l'union séculaire de leurs habitants, n'était pas abandonné. Cependant, les erreurs commises dans le partage des dettes du Royaume des Pays-Bas, sont aujourd'hui manifestes; et une expérience de huit années a démontré que les anciens et intimes rapports du Limbourg et du Luxembourg avec les autres provinces belges, faisaient le bonheur de toutes, sans troubler la paix d'aucune contrée de l'Europe.

Depuis quatre siècles, le Luxembourg est uni à la Belgique. La révolution belge n'a point opéré sa réunion aux autres provinces; elle n'a fait que la maintenir. Cette province, bien que qualifiée de grand-duché, n'a jamais été régie comme état allemand. Les actes organiques et publics du gouvernement des Pays-Bas ont constitué les neuf provinces méridionales, conformément à leur existence antérieure, sans établir aucune distinction pour le Luxembourg. La Belgique n'a rien ajouté à leurs limites; elle s'est séparée des provinces du Nord; elle a voulu un Roi pour elle-même; elle a reconnu les droits militaires de la confédération germanique, seuls droits exceptionnels établis sur le territoire des Pays-Bas; elle les a reconnus tels qu'ils subsistaient depuis quinze ans.

La province de Limbourg a été constituée dans ses limites actuelles en vertu de traités. Les anciennes enclaves ont été échangées contre d'autres enclaves situées en Hollande.

La Belgique n'a donc été mue par aucun esprit d'envahissement; aujourd'hui encore, elle ne veut que conserver des concitoyens qui lui sont unis par une longue communauté.

Si, dans le traité définitif à intervenir, des sacrifices pécuniaires équitables étaient nécessaires, indépendamment de notre part légitime dans la dette des Pays-Bas, nous sommes prêts à y consentir pour donner un gage de paix; mais la Hollande doit renoncer à tout esprit d'envahissement sur des populations qui veulent rester Belges, et dont l'antipathie serait, pour elle, une source permanente d'embarras.

Nous en avons la confiance, SIRE; les puissances sentiront la justice de notre cause. La France ne refusera pas son appui à la Belgique, dont les institu-

tions sont semblables aux siennes, qui lui est unie par tant de liens ; elle ne négligera pas la force morale dont elle dispose, et qu'elle pourrait perdre à la longue, si les peuples, même les plus rapprochés de ses frontières, devaient subir un système qui ne tiendrait aucun compte, ni des souvenirs, ni des habitudes, ni des sentiments nationaux qui attachent les hommes entre eux et constituent le véritable droit des gens. La Grande-Bretagne à laquelle la Belgique tient également par des liens étroits, n'oubliera pas qu'elle recueille de nombreux avantages de notre nationalité.

Nous sommes prêts, SIRE, à acquiescer à des arrangements qui s'accorderaient avec notre honneur et notre situation actuelle ; nous sommes prêts à supporter plus que notre part dans le fardeau de la dette qui pèse sur la Hollande. Mais si l'emploi d'une force abusive tendait à priver de leur patrie, des concitoyens qui ne veulent pas cesser de l'être, nous nous tiendrions plus serrés encore autour du trône de V. M. ; nous ne reculerions devant aucun sacrifice pour la défense du pays ; et nous déclinions la responsabilité d'événements, de nature à épuiser le crédit public, à l'aide duquel seulement peuvent se réaliser nos vœux sincères de conclure avec nos voisins du Nord une paix durable.

La bonne discipline de nos troupes, leurs progrès dans les manœuvres et l'esprit patriotique qui les anime, prouvent ce que nous avons à attendre d'elles pour le maintien de nos droits. Les besoins de l'armée ne manqueront pas d'être l'objet de notre vive sollicitude.

Nous avons appris avec satisfaction, SIRE, que de nouvelles relations ont été formées entre votre gouvernement et diverses puissances étrangères. Les traités de commerce et de navigation avec la France et la Porte Ottomane ainsi que les autres traités que V. M. nous fait espérer, seront examinés avec toute l'attention qu'ils méritent. Nous avons la confiance que dans le traité à intervenir avec la Hollande, la navigation de l'Escaut sera garantie de toute entrave.

La vive impulsion donnée aux travaux publics et spécialement à la grande entreprise du chemin de fer, nous permet d'espérer de voir dans quelques années la fin de cette œuvre nationale, et la négociation de l'emprunt autorisé par la loi du 25 mai dernier, en prouvant de plus en plus la solidité de notre crédit et la confiance qu'il inspire, contribuera à atteindre ce résultat.

Le pays a apprécié les effets de la loi récente sur l'organisation du jury, ainsi que les soins du gouvernement de V. M., et des conseils provinciaux pour toutes les institutions de bienfaisance. Les bons résultats produits par l'émulation pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, sont généralement reconnus. Les lois relatives à l'instruction primaire et moyenne, celle sur les améliorations à apporter à l'instruction supérieure, fixeront notre sérieuse attention.

Nous sommes heureux, SIRE, d'être informés que les renseignements recueillis sur le produit de nos récoltes, sont de nature à dissiper les craintes que l'on avait conçues sur la cherté des blés. Les progrès de l'agriculture, du commerce, des manufactures, de la pêche et de la navigation ; le développement des sciences, des lettres et des arts, prouvent les bienfaits que la Belgique

recueille chaque jour de sa nationalité et contribuent à fortifier l'amour de la patrie.

Sur, la Chambre des Représentants examinera soigneusement les lois qui lui sont annoncées, et V. M. peut compter sur son concours à toutes les mesures que réclament les besoins du pays

Le Rapporteur,
DUMORTIER.

Le Président de la commission,
RAIKEM.